

## Extrait du casier judiciaire

### Comment procéder....

Se connecter à Internet et se "loguer" à l'adresse suivante :

<https://www.ch.ch/fr/documents-et-extraits/extrait-du-casier-judiciaire/#pour-en-savoir-plus>

Les personnes n'ayant pas accès à Internet ou ne désirant pas fonctionner avec ce moyen peuvent s'adresser à un guichet postal muni d'une carte d'identité et de la somme de 17 francs.

Veillez prendre connaissance des informations au verso

./.

## **Extrait du casier judiciaire**

Permet de travailler et de collaborer en toute transparence.

### **Attention ! Bon à savoir**

Certains sites internet frauduleux proposent la commande d'extrait du casier judiciaire. Pour éviter les mauvaises surprises, il est impératif de passer par le site de l'Office fédéral de justice pour toute commande en ligne.

### **Commander l'extrait de casier judiciaire simple**

Vous pouvez commander l'extrait à un guichet postal (sur présentation d'une pièce d'identité) ou sur Internet via le site de l'Office fédéral de la justice

<https://www.e-service-admin.ch> > demander un extrait de casier judiciaire ; choisir : envoi postal ou PDF.

### **Prix de l'extrait**

Chaque extrait coûte 17 francs. Ce montant vous est remboursé. Il est pris en charge par l'EREN.

### **Extrait spécial du casier judiciaire**

Il existe un extrait spécial du casier judiciaire destiné à des particuliers ne mentionnant que les condamnations qui vous placent actuellement sous le coup

- d'une interdiction d'exercer une profession ou une activité,
- d'une interdiction de contact ou
- d'une interdiction géographique

visant à protéger les mineurs ou d'autres personnes particulièrement vulnérables.

Il peut vous être demandé uniquement pour l'exercice d'une activité organisée (entraîneur de sport, institutrice, p. ex.) impliquant des contacts réguliers avec des mineurs ou d'autres personnes particulièrement vulnérables.

La procédure de commande est identique à celle de l'extrait du casier judiciaire. Mais l'organisation qui fait appel à vos services doit auparavant remplir et vous envoyer signée la confirmation de l'employeur que l'activité exige un extrait spécial.

### **Pour en savoir plus**

Vous trouverez d'autres informations concernant l'extrait du casier judiciaire et l'extrait spécial du casier judiciaire sous <https://www.e-service.admin.ch> > FAQ.

### **Procédure**

Une fois obtenu, l'extrait est transmis au Service des ressources humaines de l'EREN qui le traitera en toute confidentialité et dans le respect de la loi sur la protection des données.

### **Des questions**

Le service des ressources humaines de l'EREN se tient à votre disposition pour répondre à toute question utile.

[rh@eren.ch](mailto:rh@eren.ch) ou 032 / 725 78 14